

**COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date d'affichage de la Convocation

18/11/2019

Date de la convocation

22/11/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux du mois de novembre à 18h00.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame JOSEPH Annie, Maire

Membres en exercice : 11

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	X		
M. SÉRISÉ Bertrand	X		
M. FRATTINI Bruno	X		
M. ROBERT Guy-Michel		X	
Mme CARTIER Simone	X		
Mme CHAUSSIS Nathalie	X		
M. LE GOAZIOU Dominique		X	
Mme VIANA DE MENDONCA Céline		X	
M. CULLIN Patrice	X		
M. BIGOT Dominique	X		
Mme MUZY Véronique		X	

Membres présents:

7 Présents - 0 excusé (es) 4 absent (e -es).

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 05

Après appel nominal des présents, Madame le Maire constate que le quorum est atteint

Le conseil municipal conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a élu Bertrand SÉRISÉ, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Approbation du Conseil municipal du 6 septembre 2019**
 - **DECISION DU MAIRE**
 - **Indemnité au comptable payeur**
 - **Subvention scolaire**
 - **Finances**
 - **Syndicats**
 - **Communauté de communes de cœur d'Yvelines**
 - **Questions diverses**
-

1. Approbation du Conseil municipal du 6 septembre 2019

2. DECISION DU MAIRE :

Madame le Maire informe que suite aux délégations qui m'ont été confiées lors de la délibération N°2019-004 du 29/03/2014 , j'ai pris les décisions suivantes :

- a. DEC_2019_003 : Annulation du SPS retenu pour la prestation mise aux normes PMR vu qu'une seule société a été missionnée.
- b. DEC_2019_004 : Attribution et signature du marché pour la couverture de la Mairie et des deux locaux annexes avec l'entreprise PECQUENARD pour un montant de 52 394.30€ HT soit un montant TTC de 62 873.16€

3. Indemnité au comptable payeur :

- a. Madame le Maire informe que le comptable payeur de Montfort l'Amaury nous a transmis comme chaque année, sa demande d'indemnité de conseil pour l'année 2019. Celle-ci se monte à 349.64€ brut soit un montant net de 316.34€

Madame le Maire propose de verser cette somme au comptable au vu de la qualité du conseil donné par le comptable. Celui-ci, nous a apporté toute l'aide nécessaire pour une meilleure gestion des règlements des factures et autres.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de verser pour l'année 2019, la totalité de l'indemnité soit 349,64€ brut.

4. Subvention scolaire :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 14 octobre 2019, la commune a reçu une demande de subvention du Collège Maurice Ravel de Montfort l'Amaury pour les voyages suivants :

- A la découverte du milieu montagnard, 1 collégien Millemontais est concerné,

- Espagne, Italie, Irlande et séjours sportifs – 4 collégiens Millemontais sont concernés.

Madame le Maire propose :

- D'octroyer la somme de 60€ par enfant soit un montant total de 300,00€ de subvention au collège,
- De verser la subvention une fois le voyage effectué avec confirmation du nombre de participants.
- De verser la somme, soit sur l'année de 2019 (ayant les crédits nécessaires) ou bien sur le budget 2020 avec régularisation lors du vote des subventions.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

- décide d'octroyer 60 euros par enfant
- Dit que la subvention pourra être versée sur le budget 2019 ou sur le budget 2020 et sera inscrite sur le budget 2020 au compte 6574.

5. Finances :

a. Décision modificative :

Madame le Maire informe qu'à la suite du dépassement de crédits (Nom de domaine du site) et aux fonds de concours obtenus concernant la rénovation des vitraux de l'église, la rénovation du clocher et la mise en sécurité des locaux de la mairie, je vous propose de prendre la décision ci-dessous :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2051	Concessions, droits similaires	262.80	
21318	Autres bâtiments publics	-262.80	
21318	Autres bâtiments publics	-1906.20	
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1906.20	
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement		3646.37
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement		7138.00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement		3635.02
1641	Emprunts en euros		-7138.00
1641	Emprunts en euros		-3646.37
1641	Emprunts en euros		-3635.02
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve la décision modificative proposée par Madame le Maire.

6. Syndicats :

SIE-ELY :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la modification des statuts du SIE-ELY et du règlement technique. Madame le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur les modifications des statuts et du règlement technique.

Le Conseil municipal,

- Adopte les modifications des statuts du SIE-ELY approuvées par le comité syndical du SIE-ELY le 18/09/2019 et applicables à partir du 01/01/2020
- Adopte les modifications du règlement technique du SIE-ELY approuvées par le comité syndical du SIE-ELY le 18/09/2019 et applicables à partir du 01/01/2020.

SITERR :

Madame CHAUSSIS représentant la commune au SITERR, nous informe que le rapport d'activité de l'année 2018 a été présenté aux membres du syndicat.

Madame Chaussis informe le conseil municipal que le transport à la demande (TAD) a été évoqué. Il s'agit d'un dispositif mis en place à titre expérimental. Il s'agit d'un nouveau service aux usagers proposé à compter du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2020. Un véhicule 9 places sillonnera le territoire de 9h30 à 15h30.

7. Communauté de communes de cœur d'Yvelines :

Madame le maire informe le Conseil Municipal que suite au marché signé concernant les travaux pour les personnes à mobilité réduite (PMR), qu'elle a demandé à la CCCY deux fonds de concours :

- pour l'accessibilité PMR du cimetière pour un montant de financement de 23 147.50€ soit une aide de 11 573.75€ de fonds de concours
- pour l'accessibilité PMR de la Mairie pour un montant de financement de 33 636.20€ soit une aide de 13 160.60€ de fonds de concours.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil municipal décide de demander les fonds de concours proposés par Madame le Maire à l'unanimité des membres présents.

8. Questions diverses :






RAS

Le conseil municipal s'est terminé à 18h50

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 22/11/2019

Date de la convocation: 22/11/2019

NOM	FONCTION	SIGNATURE
CARTIER Simone	Conseillère Municipale	
CHAUSSIS Nathalie	Conseillère Municipale	
FRATTINI Bruno	Adjoint Au Maire	
JOSEPH Annie	Maire	
LE GOAZIOU Dominique	Conseiller Municipal	Absent
SÉRISÉ Bertrand	Adjointe Au Maire	
BIGOT Dominique	Conseiller Municipal	
CULLIN Patrice	Conseiller Municipal	
MUZY Véronique	Conseillère Municipale	Absente
VIANA DE MENDONCA Céline	Conseillère Municipale	Absente
ROBERT Guy-Michel	Adjointe Au Maire	Absent

Elu secrétaire de séance : Bertrand SÉRISÉ